



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

No. C-11-233

Port-au-Prince, le 10 JAN 2014

## Circulaire

### Rappel sur l'envoi du drapeau obligatoire tous les matins dans les écoles de la République

Dans le cadre des initiatives visant à promouvoir l'Éducation à la citoyenneté, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) enjoint tous les directeurs des écoles publiques et non publiques à procéder tous les matins avant la rentrée des classes à l'envoi du drapeau avec les élèves, tout en chantant un couplet de la Dessalinienne.

Cet exercice citoyen est obligatoire en vue d'inculquer, entre autres, à nos jeunes les valeurs de la République.

Le MENFP invite les directeurs départementaux et les inspecteurs à s'assurer de la stricte application de cette mesure, dès la parution de cette circulaire.

  
Pierre Josué Agénor CADET  
Ministre

